

RAPPORT N° 50

AU CONSEIL COMMUNAL

Plan de mobilité de l'administration nyonnaise

- Bilan et évaluation des mesures
- Propositions d'optimisation

Déléguée municipale : Mme Elisabeth Ruey-Ray

Nyon, le 23 avril 2012

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

I.1. Contexte

Le Conseil communal a accepté la mise en place du Plan de mobilité de l'administration communale en juillet 2009 sur la base du préavis n° 63/2008. Le montant du crédit octroyé de CHF 405'000.-, réparti sur les budgets 2008 à 2012, a permis la mise en place d'une palette de mesures visant à favoriser le recours aux transports publics et à la mobilité douce pour réaliser les trajets pendulaires et professionnels des collaborateurs de l'administration tout en diminuant la demande de places de stationnement communales.

La croissance de l'agglomération amène inévitablement son lot de nuisances liées à l'automobile. Dans un souci d'exemplarité, le Conseil communal a désiré engager l'administration dans le processus de mise en place d'un Plan de mobilité. Cette démarche a également été entamée en prévision de la réduction du nombre de places de stationnement en ville en raison de divers projets de construction (Martinet, Ruettes, Clémenty).

Le Plan de mobilité de l'administration nyonnaise a été distingué par le Prix Mobilité d'entreprise 2009 (lauréat) du Canton de Vaud. Ce dernier récompense le meilleur exemple d'incitation active à l'utilisation des transports publics, du vélo, de la marche, du covoiturage, de l'autopartage pour les déplacements pendulaires et/ou professionnels des employés, visiteurs ou clients.

Les retombées positives des plans de mobilité se font ressentir aussi bien dans les entreprises que dans les collectivités publiques : promotion de la santé et lutte contre la sédentarité, diminution des nuisances liées au trafic automobile (congestion, pollution de l'air, bruit, accaparement de l'espace public), rationalisation des déplacements, etc.

L'analyse et la mise en place du Plan de mobilité de l'administration ont été évaluées à l'interne par un Groupe d'usagers, qui a été constitué pour engager une dynamique participative. Afin de cibler la palette de mesures à mettre en œuvre, un sondage avait été envoyé aux collaboratrices et collaborateurs avant le lancement du plan afin de connaître leur propension au changement de mode de transport et les conditions dans lesquelles il pouvait se réaliser.

Un recul nécessaire de deux années entières d'exploitation (2010-2011) permet désormais de tirer un bilan des mesures mises en place.

I.2. Principales mesures mises en place dès 2009

• Encourager la mobilité douce

- Achat de neuf vélos électriques destinés aux déplacements professionnels courts ;
- installations d'abris à vélos à proximité des sites de l'administration ;
- possibilité de recharger les véhicules électriques gratuitement sur le lieu de travail ;
- mise à disposition d'équipement de pluie pour la pratique du vélo ;
- aménagement de douches à la Place du Château ;
- octroi de subvention à l'achat d'un vélo ou scooter électrique aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration ;
- participation à la manifestation nationale « au boulot à vélo/bike to work » en 2010.

- **Favoriser les transports publics**

- Subvention à l'achat d'abonnements de transports publics

- **Restreindre l'utilisation de la voiture individuelle**

- Octroi des places de stationnement selon la disponibilité, les besoins réels des services et l'analyse de la situation de chaque demandeur ;
- instauration des places de stationnement payantes ;
- souscription à Mobility CarSharing, coopérative d'auto-partage : mise à disposition d'un véhicule à la Place du Château, réservé pour les besoins de l'administration communale entre 7h30 et 17h30 les jours ouvrables. Dans un deuxième temps, aménagement d'une deuxième place pour une deuxième voiture non réservée à l'administration.

2. Description du projet

2.1. Bilan du Plan de mobilité 2008-2012

Les premières mesures ont été lancées fin 2009. Après deux années d'exploitation (2010-2011), le Plan de mobilité a fait l'objet d'une évaluation, comme annoncé dans le préavis 63/2008. En comparant la situation avant/après la mise en place des mesures, il a été constaté que :

1. La part des déplacements pendulaires réalisés en transports publics (train et bus) a augmenté ;
2. la part des autres modes de déplacement pour les trajets pendulaires reste stable : mobilité douce, voiture individuelle, ainsi que la pratique du covoiturage ;
3. les déplacements professionnels ont par contre marqué un changement significatif. L'utilisation de la voiture individuelle a chuté au bénéfice des neuf vélos électriques (plus de 7'000 km parcourus), des véhicules Mobility et de la marche ;
4. le bilan carbone est resté stable au regard de l'augmentation de l'effectif de l'administration communale et du bassin de recrutement qui s'est élargi ;
5. le report modal attendu de la voiture sur les autres modes de transport ne s'est pas produit aussi significativement que les résultats du sondage pouvaient donner à le croire (questionnaire envoyé aux collaborateurs lors de la phase de lancement). Il est probable que le prix de location des places de stationnement relativement bas (inférieur au prix du marché) et le nombre important d'exemptions de location ne se soient pas montrés dissuasifs pour la grande majorité des collaborateurs ;
6. le prix Mobinno a pu être décerné à quatre reprises à des équipes ou des collaborateurs de l'administration s'étant distingués dans leur comportement à l'égard de la mobilité, à l'exemple de l'équipe du Service des espaces verts qui l'a obtenu pour avoir opté pour le covoiturage.

Il y a cependant de bonnes raisons de maintenir les efforts entrepris, sachant que :

- d'une part, la résistance au changement est importante au regard de la problématique de la mobilité. Cette dernière touche en effet à la sphère privée et à l'organisation des opportunités de vie individuelles et familiales ;
- d'autre part, le renouvellement du personnel joue un rôle clé dans l'acceptation des mesures et dans leur intégration. Les nouveaux arrivants intègrent directement les mesures du Plan de

mobilité, moyennant une bonne information dès leur arrivée au sein de l'effectif communal. Ce comportement n'est pas mesuré dans le report modal, étant donné qu'il est observé dès l'arrivée des nouveaux collaborateurs.

Pour ces raisons, il est important de persévérer dans la démarche, qui porte généralement ses fruits à long terme.

2.2. Vue globale 2008-2012 du compte de fonctionnement 616/Plan de mobilité

Le crédit de CHF 405'000.- octroyé par le Conseil communal dans le cadre du préavis 63/2008 a permis de financer les dépenses inhérentes à la mise en place du Plan de mobilité et à son exploitation sur quatre années consécutives. Les dépenses réelles ont été nettement inférieures aux prévisions :

Année	Montants octroyés par le Conseil communal	Charges	Revenus
2008	CHF 66'000.-	24'803.00.-	
2009	CHF 84'000.-	54'360.05.-	14'270.-
2010	CHF 78'000.-	55'593.75.-	38'670.-
2011	CHF 85'000.-	62'040.45.-	43'768.-
2012	CHF 92'000.-	--	--
Total	CHF 405'000.-	196'797.25-	91'708.-

(sans exploitation 2012)

Les principales charges du Plan de mobilité concernent essentiellement les mesures qui traitent des subventions des abonnements de transports publics, de la réservation d'un véhicule en autopartage « Mobility » et de la constitution d'une flotte de deux-roues électriques pour les déplacements professionnels des collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale.

- **Subventionnement à l'achat d'abonnement de transports publics**

Une augmentation constante de la demande d'abonnements ½ tarif et une stabilité des abonnements généraux et des abonnements de parcours/Mobilis/Inter sont enregistrées depuis 2009 jusqu'à présent.

Le subventionnement de la totalité du prix de l'abonnement ½ tarif explique certainement la forte demande.

Type d'abonnement	2009 nombre/coût	2010 nombre/coût	2011 nombre/coût
Demi-tarif	84/12'638.-	118/17'496.-	133/22'073.-
Parcours/Mobilis/Inter	14/3'930.-	17/4'560.-	12/3'330.-
Abonnement général	17/17'000.-	26/25'100.-	27/25'750.-
total	115/33'568.-	161/47'286.-	172/51'293.-

- **Abonnement Mobility CarSharing Business**

Le recours à l'utilisation du système d'autopartage Mobility a permis de diminuer l'utilisation des véhicules privés. Le nombre de kilomètres parcourus reste stable ; il en va de même pour les coûts. Cette mesure permet de limiter les déplacements professionnels superflus car elle demande une planification des déplacements et une réservation préalable.

2009	CHF 3'119.-
2010	CHF 3'085.-
2011	CHF 3'224.-
Total	CHF 9'428.-

• Constitution d'une flotte de vélos + scooter électriques

La flotte de vélos/scooter électriques a atteint sa taille « adulte » et ne subira pas de variation significative ces prochaines années. Cette prestation est appréciée des collaborateurs et permet une visibilité optimale de nos véhicules, les vélos étant parés des couleurs et du logo « Nyon, l'esprit mobile » de la Ville de Nyon. Un montant d'environ 1'000.-/an est à prévoir pour l'entretien courant de toute la flotte et un remplacement des batteries est à planifier d'ici 4-5 ans.

Achats des deux-roues électriques		Frais d'entretien
2008	CHF 23'770.- (9 vélos)	--
2009	CHF 4'577.- (1 scooter)	981.-
2010	--	642.-
2011	CHF 3'650.- (1 vélo)	1'233.-
Total	CHF 31'997.-	2'856.-

Les principaux revenus du Plan de mobilité proviennent essentiellement de la location des places de stationnement aux collaborateurs.

La fourchette des prix de location s'étend de la gratuité, à CHF 20.-, CHF 30.- ou CHF 60.-/mois. Le tarif mensuel est fixé, entre autres, en fonction de l'accessibilité en transport publics/mobilité douce du site, de la pénibilité du travail, de la pratique du covoiturage ou des exemptions justifiées par les besoins du service. Les prix de location sont peu élevés et ne paraissent pas en mesure d'induire un changement de comportement de mobilité pour le personnel qui serait en mesure de le faire. L'Office de la mobilité fait face à une demande régulière de places de stationnement, générée par les arrivées et départs du personnel.

• Répartition géographique des places de stationnement

- Marchandises, places fixes	28 places
- Marchandises, places en surréservation	21 places
- Musée du Léman	2 places
- Maupertuis	17 places
- St-Jean	14 places
- Espaces Verts	20 places
- Travaux & Environnement - Asse	15 places
- CRDIS Champ-Colin	5 places
- Services industriels	55 places
- Travaux & Environnement - Bourgogne	14 places
- Total	191 places

• Recettes des 191 places de stationnement

2009	CHF 14'270.-
2010	CHF 38'670.-
2011	CHF 38'768.-
Total	CHF 91'708.-

2.3. Mesures d'optimisation des coûts et de l'efficacité

Un plan de mobilité est appelé à évoluer au fil du temps pour atteindre l'objectif de report modal en faveur des transports publics et des modes doux. Afin d'en optimiser les coûts mais aussi d'améliorer l'efficacité des mesures en faveur du report modal, la Municipalité propose d'effectuer les quelques modifications suivantes sur les 33 mesures phares et mesures d'accompagnement :

- Subventionnement des abonnements de transports publics à hauteur de 25% de la valeur de l'abonnement 2^{ème} classe, pour tous les types d'abonnements, excepté le demi-tarif CFF qui est subventionné en totalité ;
- réaffectation des vélos électriques sous-utilisés à des services qui en forment le besoin ;
- réaffectation des cartes Mobility selon la clause du besoin : supprimer les abonnements peu utilisés et mutualiser les abonnements existants ;
- information systématique sur les conditions liées au plan de mobilité lors du recrutement de nouveaux collaborateurs. L'administration mettra en avant les objectifs de la Municipalité en matière de mobilité et les avantages financiers qu'elle offre aux collaboratrices/teurs ;
- redistribution des places de stationnement selon la clause du besoin (les employés dont la nécessité est avérée sont prioritaires) ; le tarif des places de stationnement sera appelé à progresser si la demande continue de croître ces deux prochaines années ;
- facturation des places de stationnement aux employés de l'administration cantonale (écoles) sur le territoire de la commune. La mise en œuvre de cette mesure rencontre malheureusement des obstacles de coordination entre la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire) et le SM (Service de la mobilité) du Canton ;
- le prix Mobinno sera décerné à l'équipe ou au collaborateur le plus exemplaire dans ses déplacements pendulaires par un jury constitué des membres du Groupe d'utilisateurs du Plan de mobilité.

3. Incidences financières

L'optimisation des mesures exposées au point 2.3 répartirait les recettes et les charges différemment par rapport à la situation actuelle. Les coûts de l'ensemble de la démarche seraient moindres. Les incidences notables sont liées aux subventions des abonnements de transports publics, développées ci-dessous.

En 2011, la subvention des abonnements s'élevait à environ CHF 51'500.- selon la répartition suivante : les ½ tarifs coûtaient à la commune environ CHF 22'000.-, les abonnements généraux CHF 26'000.-, les autres abonnements environ CHF 3'500.-.

En plafonnant la valeur de la subvention à 25% du prix de tous les abonnements, exception faite de l'abonnement ½ tarif qui resterait subventionné à 100%, nous pourrions compter sur une diminution des charges **de l'ordre de CHF 2'500.- par an**, ramenant le montant total des subventions à environ CHF 49'000.-.

Ce changement permettrait d'introduire une plus grande équité de traitement entre les collaborateurs bénéficiaires d'abonnements. Pour comparaison, la subvention des abonnements généraux passerait de CHF 1'000.- à CHF 825.- et celle des abonnements Mobilis 5 zones de CHF 300.- à CHF 385.- (selon tarifs 2011).

Remarque : les montants des subventions seront appelés à augmenter avec l'évolution du prix des abonnements (subvention en pourcent du prix).

Avec la mise en place des propositions de mesures optimisées, le Plan de mobilité serait presque autofinancé :

Location des places de stationnement	env. CHF	38'500.-
Subvention des abonnements TP	env. CHF	- 49'000.-
Mobility	env. CHF	- 3'500.-
Entretien vélos électriques	env. CHF	- 1'000.-
Total annuel	env. CHF	- 15'000.-

Le **principe des vases communicants** permet de montrer que les recettes issues de la location des places de stationnement financeront les mesures de mobilité douce et le subventionnement des transports publics. Cette visibilité rend compréhensible le fonctionnement du Plan de mobilité et sa finalité.

La facturation des places de stationnement aux employés de l'administration cantonale (écoles) sur territoire de la commune a été envoyée au Canton en 2011 (CHF 50'000.-). Cette démarche relève d'une réflexion complexe sur la mobilité des collaborateurs de la part du Canton qui n'a pas encore abouti, d'où le fait que cette facture n'est toujours pas honorée.

Au vu des éléments qui précèdent, il serait envisageable d'intégrer ces charges et revenus au compte de fonctionnement 616/Plan de mobilité dès 2013.

4. Aspects du développement durable

4.1. Dimension économique

En se dotant d'un Plan de mobilité ambitieux, la Ville de Nyon augmente son attractivité en tant qu'employeur et améliore son image en tant qu'organisme public.

L'exemplarité de la démarche de la Ville de Nyon permet d'approcher les entreprises de la place qui sont confrontées elles-mêmes à différents problèmes liés à la mobilité. Elle les incite à réfléchir à leur fonctionnement en termes de mobilité, aspect important du développement durable d'une entreprise.

En diminuant le risque de congestions sur le réseau routier à long terme, le Plan de mobilité aide à maintenir de bonnes conditions de circulation, ce qui a un effet positif sur l'attractivité et la compétitivité du site économique de Nyon.

Grâce à la collaboration avec la société Mobility CarSharing, le nombre de voitures en auto-partage à Nyon augmente et, par conséquent, l'offre de Mobility gagne en attractivité. La population entière est au bénéfice de l'amélioration de l'offre en voitures partagées.

La recherche de l'autofinancement des mesures du Plan de mobilité participe à la maîtrise du budget communal.

4.2. Dimension sociale

Certaines pratiques de mobilité, comme le covoiturage, favorisent les échanges entre collaborateurs.

L'encouragement à l'utilisation des transports publics, du covoiturage ou des déplacements à pied maintient le contact avec la vie de la cité. La pratique de la mobilité douce a des effets bénéfiques sur la santé des intéressés et permet de lutter contre la sédentarité

La médiatisation du Plan de mobilité de la Ville participe à la sensibilisation de la population aux problèmes et aux enjeux de la mobilité.

Le subventionnement des abonnements de transports publics aux collaborateurs facilite l'accès aux transports publics.

4.3. Dimension environnementale

Le report modal de la voiture individuelle vers des modes de déplacement durables, auquel le Plan de mobilité amène, permet d'économiser de l'énergie et participe ainsi à la protection du climat et à la limitation des nuisances pour les Nyonnais en termes de bruit et de pollution de l'air.

5. Conclusion

La nécessité de poursuivre la voie tracée par le Plan de mobilité 2008-2012 est bien présente, tant au niveau des enjeux de la mobilité auxquels Nyon doit faire face (augmentation du trafic et de ses nuisances) qu'au devoir d'exemplarité que la Ville a envers les citoyens et les entreprises installées sur son territoire.

Persévérer sur cette voie pour favoriser la mobilité durable et la responsabilité individuelle face à l'utilisation des ressources, bénéficier d'une bonne visibilité des actions communales et offrir des conditions attractives d'emploi sont autant d'éléments qui parlent en faveur du Plan de mobilité de l'administration communale et de l'optimisation qui peut y être amenée afin que celui-ci arrive à maturité.

Les éléments de changement présentés dans ce préavis permettraient de pérenniser la démarche en la rendant équilibrée financièrement.

La Ville de Nyon compte parmi les premières administrations du Canton de Vaud à avoir mis en place un Plan de mobilité. Les mesures identifiées initialement vont être régulièrement évaluées pour accompagner l'évolution des modes de déplacement des collaboratrices et collaborateurs de l'administration et surtout pour rester en accord avec les objectifs principaux de la Municipalité : maîtriser l'impact environnemental de son administration sur le territoire de Nyon et préserver la qualité de vie des Nyonnais.

NYON RAPPORT N° 50 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le Rapport N°50 concernant le Plan de mobilité de l'administration nyonnaise

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du Rapport « Bilan du Plan de mobilité de l'administration et des mesures d'optimisation proposées » ;
2. que le Conseil communal sera informé tous les 4 ans de l'évolution du Plan de mobilité de l'administration ;
3. d'intégrer dès 2013 les revenus et charges liés au Plan de mobilité à la rubrique budgétaire de l'Office de la mobilité 616/Plan de mobilité.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 avril 2012 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

D. Rossellat



Le Secrétaire :

C. Gobat

1^{ère} séance de la commission

Municipale déléguée	Elisabeth Ruey-Ray
Date	Lundi 04 juin 2012 à 19h15
Lieu	Salle de la Bretèche